

**MAIRIE**  
de  
**LASSÉРАН 32550**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 10 avril 2021 à 9h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 6 avril 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 11

**PRESENTS** : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, Serge JACQUART, Arthur BENOIT, Mathieu ROUMAT, François SABATHE

Mesdames Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÜN, Christine BERGES, Joanne LACAZE

**ABSENT EXCUSE** : Madame Danièle SARLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Caroline MOMBOISSE

**DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

**BUDGET PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**BUDGET LOTISSEMENT**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur ESCUBES Jean-Claude, Maire-Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020. Au terme de chaque exercice comptable, un document de synthèse retrace l'ensemble des mouvements comptables du budget communal. Le compte administratif résume les réalisations effectuées sur l'exercice 2020. Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion 2020 (document de travail du comptable). La synthèse de ces documents est le suivant :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	103 890,00 €	328 865,00 €	432 755,00 €
Titres de recettes émis	19 103,70 €	232 643,33 €	251 747,03 €
Réductions de titres	0,00 €	214,55 €	214,55 €
Recettes nettes	19 103,70 €	232 428,78 €	251 532,48 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	103 890,00 €	328 865,00 €	432 755,00 €
Mandats émis	71 963,98 €	225 991,76 €	297 955,74 €
Annulations de mandats	0,00 €	2 066,00 €	2 066,00 €
Dépenses nettes	71 963,98 €	223 925,76 €	295 889,74 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
-----EXCEDENT		8 503,02 €	
-----DEFICIT	52 860,28 €		44 357,26 €

⇒ Adopté à l'unanimité

### **BUDGET LOTISSEMENT**

#### RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	950 738,00€	758 082,00 €	1 708 820,00 €
Titres de recettes émis	659 258,00 €	659 677,00 €	1 318 935,00 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	659 258,00 €	659 677,00 €	1 318 935,00 €

<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	950 738,00 €	758 082,00 €	1 708 820,00 €
Mandats émis	913 082,06 €	712 102,72 €	1 625 184,78 €
Annulations de mandats	45 000 €	14,97 €	45 014,97 €
Dépenses nettes	868 082,06 €	712 087,75 €	1 580 169,81 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
-----EXCEDENT			
-----DEFICIT	208 824,06 €	52 410,75 €	261 234,81 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	10 000,00€	4 500,00 €	14 500,00 €
Titres de recettes émis	26 347,48 €	4 000,00€	30 347,48 €
Recettes nettes	26 347,18 €	4 000,00 €	30 347,48 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	10 000,00 €	4 500,00 €	14 500,00 €
Mandats émis			
Dépenses nettes			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
-----EXCEDENT	26 347,48 €	4 000,00 €	30 347,48 €
-----DEFICIT			

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU RESULTATS 2020**

**BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/2020 : EXCEDENT	103 826,46 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	59 315,08 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	44 511,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	49 315,08 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/20120: DEFICIT	55 144,75 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	55 144,65 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	77 126,42 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2020, soit :

RESULTAT D'EXPLOITATON AU 31/12/20120: DEFICIT	4 000,00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	26 347,48 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## **DELIBERATION : VOTE BUDGETS 2021**

### **BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	269 899,00 €	111 350,00 €
RECETTES	269 899,00 €	111 350,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	837 543,10 €	805 024,87 €
RECETTES	837 543,10 €	805 024,87 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget unique de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	4 500,00 €	30 898,00 €
RECETTES	4 500,00 €	30 989,00 €

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **DELIBERATION : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 33,85% et le taux communal à 22,88%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 56,73%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- 72,36% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2°) fixe le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 56,73% (33,85% taux départemental + 22,88% taux communal)

⇒ **Adopté à l'unanimité**

### **DELIBERATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions ci-dessous, pour l'année 2021, aux associations.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
Amicale Lasséranais des donneurs de sang	200,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
Club des retraités retrouvailles d'Antan	100,00 €
Coopérative Scolaire St Jean / Lasséran	1 300,00 €
Foyer rural de Lasséran	3 000,00 €
Lou rigaou et ses amis	100,00 €
Secours populaire	50,00 €
Société de chasse Lasséran	450,00 €
Association d'aide aux victimes	50,00 €
Les chevrons Lasséranais	100,00 €
Forza Labejan/St Jean	50,00 €
Lous Arnégats	50,00 €
Les Restos du Coeur	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 600,00 €</b>

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## DELIBERATION : MONTANT DE LA REDEVANCE FRANCE TELECOM 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant perçu par la commune concernant la redevance TELECOM 2020 s'élèvera à 632,83 €.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 13h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT	Danièle SARLET <b>Absente excusée</b>	